



PROCURATION USAGE UNIQUE

(Document à conserver par la MSA)

PIECE D'IDENTITE **ORIGINALE** EN COURS DE VALIDITE DU **DEMANDEUR ET DU**
MANDATAIRE (PERSONNE SE PRESENTANT A L'ACCUEIL) A PRESENTER
OBLIGATOIREMENT

Je, soussigné(e) [NOM Prénom]

Né(e) le à

Numéro de Sécurité Sociale

Gérant de l'entreprise

SIREN

Adresse

Donne mandat à [NOM Prénom]

Adresse

Pour effectuer en mes lieu et place auprès de la MSA Ile-de-France, les formalités suivantes :

Fait à Le

Je prends connaissance que le mandataire (la personne à laquelle je donne procuration) aura accès aux informations confidentielles contenues dans mon dossier (situation professionnelle, cotisations, paiements, etc).

Signature de la personne
donnant procuration
Précédée de la mention manuscrite
« bon pour acceptation »

Signature de la personne
recevant procuration
Précédée de la mention manuscrite
« bon pour pouvoir »

A L 114-13 du Code de la Sécurité Sociale : « Est passible d'une amende de 5 000 euros quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, ou faire obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature, liquidées et versées par les organismes de protection sociale, qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant de l'application d'autres lois, le cas échéant ».

Article 441-6 du Code Pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu ».